



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 46527

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur les mesures prises par le Gouvernement en faveur des adolescents lors de la dernière conférence de la famille centrée sur le thème de l'adolescence. Le Gouvernement a présenté douze mesures limitées et, semble-t-il, contestées par différentes associations familiales et partenaires sociaux. En effet, la précarité qui fragilise le plus les enfants a été largement ignorée. Selon le Haut Comité de santé publique, 15 % des 5,4 millions d'adolescents (onze - dix-sept ans) souffrent de difficultés physiques, psychiques ou sociales. Selon l'union des familles en Europe, 430 000 adolescents vivent en dessous du seuil de pauvreté en France ; 130 000 d'entre eux sont issus de familles percevant uniquement des minima sociaux. Après avoir tenté de supprimer l'allocation parent isolé à 40 000 femmes, instauré la PAJE (coût de 1,2 milliard d'euros), augmenté le crédit d'impôt pour l'emploi de personnels de maison, favorisé les transferts d'argent entre grands-parents et petits-enfants, le Gouvernement n'aborde pas réellement le problème de la pauvreté. Les mesures envisagées pour les adolescents ne s'accompagnent pas de moyens financiers suffisants et ne répondent pas aux réels problèmes. Il conviendrait d'élaborer aux différents niveaux de l'action publique des réponses adaptées au vécu des familles et mener une véritable politique d'intégration de ces dernières. Si la généralisation des lieux d'écoute, le développement des stages et emplois d'été, la remise solennelle de la carte d'électeur les entretiens personnalisés en classe de 5e sont autant de mesures de nature à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie civique, associative et professionnelle, il ne faut pas taire parallèlement les nombreuses inquiétudes et attentes des associations. Force est de constater l'impasse faite sur les familles les plus pauvres qui rencontrent des difficultés de plus en plus lourdes pour élever un adolescent, familles ne pouvant le plus souvent plus répondre ni aux exigences de l'institution scolaire, ni aux besoins de consommation de leurs enfants. Aussi elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend réellement prendre en considération les adolescents les plus pauvres.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la famille et de l'enfance sur les mesures en faveur de l'adolescence prises lors de la Conférence de la famille 2004. Après les rencontres de l'adolescence, le 18 octobre 2003, qui ont réuni l'ensemble des experts, ont été installés en novembre 2003 trois groupes de travail composés de l'ensemble des acteurs de la politique familiale particulièrement compétents pour les questions relatives aux adolescents. Ces groupes ont remis leurs rapports de propositions en février 2004. C'est sur la base de ces propositions que le Gouvernement a arrêté les mesures annoncées lors de la Conférence de la famille. En réalité c'est une nouvelle dynamique partenariale de la politique familiale qui s'est développée au cours des deux dernières années. La politique volontariste en faveur de l'adolescence, engagée par le Gouvernement lors de la Conférence de la famille 2004, fait suite aux réponses déjà apportées en matière d'accueil de la petite enfance. Lors de la Conférence de la famille 2003, le Premier ministre a arrêté des mesures visant à simplifier et améliorer les aides attribuées aux parents qui accueillent un jeune enfant, à développer l'offre de garde, et à offrir de meilleurs services aux familles. Ce plan, qui est entré en vigueur le

1er janvier 2004, représente un effort financier important, équivalent à 1 milliard d'euros supplémentaires. Les mesures adoptées en faveur de l'adolescence lors de la Conférence de la famille 2004 ne sauraient se limiter aux seules dépenses de l'État ou de la branche famille, comme l'ont d'ailleurs souligné la plupart des associations familiales. Par ailleurs, la Conférence de la famille 2005, qui porte sur les familles fragiles et les enjeux démographiques sera à nouveau l'occasion de réfléchir et d'apporter des propositions en direction des familles pauvres et fragiles, notamment celles où vivent des adolescents. Les problématiques telles que l'accompagnement scolaire et plus largement celles de la parentalité seront largement analysées lors du travail préparatoire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46527

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : famille et enfance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7088

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8863